Image not found or type unknown

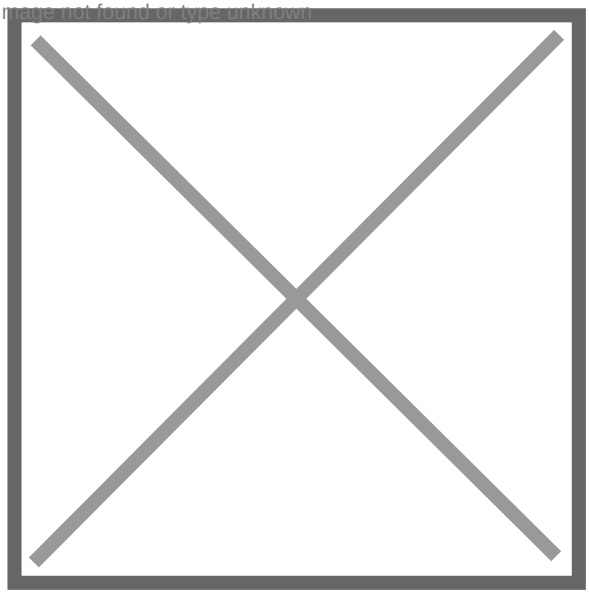

Convention de stage pour un diplômé

Par **Smith 1**, le **29/08/2009** à **13:23**

Bonjour,

Je suis diplômée de l'ESC Bordeaux et souhaiterais faire un stage dans une agence de publicité. Une agence semble intéréssée par ma candidature mais mon école ne peut plus établir de convention de stage car je suis diplômée. Cependant, j'ai trouvé sur Internet un organisme qui pourrait m'établir une convention de stage. Cet organisme s'appelle Stage One. Ce dernier est censé mettre en relations les employeurs et les futurs stagiaires. Par ailleurs, ils assurent aussi un suivi de stage.

Mes questions sont les suivantes:

Quel sont les caractéristiques juridiques de cet organisme? Cette convention de satge peut-elle être reçue par l'entreprise au même titre qu'une convention cassique émanant d'une école ou d'une université?

Par ailleurs, Stage One ne semble prendre aucune responsabilité en ce qui concerne les accidents du travail. L'organisme renvoie toute responsabilité à une assurance "individuelle". Cela peut-il être accepté par une entreprise?

Je vous remercie d'avance,

Stacha

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés